

Connaitre ses droits

Confidentialité

Le Système des écoles publiques de NYC (NYCPS) ne demande pas et ne surveille pas le statut d'immigration des élèves ou des membres de leur famille. Notre personnel ne conservera aucun document relatif au statut d'immigrant que vous pourriez lui donner. Sauf requis par la loi, le personnel du NYCPS ne partagera pas d'informations concernant les élèves.

Accès linguistique

Toutes les écoles publiques de la ville de New York proposent des services gratuits de traduction et d'interprétation aux familles qui préfèrent communiquer dans une langue autre que l'anglais.

Allez sur [schools.nyc.gov/Hello](https://schools.nyc.gov>Hello) pour en savoir plus.

Écoles sûres

Afin de maintenir un environnement sûr pour tous les élèves, les agents non locaux de la force publique, dont les agents du service de l'immigration et des douanes des États-Unis (Immigration and Customs Enforcement), ne sont pas autorisés à entrer dans les écoles du NYCPS, sauf si la loi l'exige, et seulement après que l'école a consulté les avocats du NYCPS. Que se passe-t-il si un agent ICE se présente à l'école ?

- L'agent en charge de la sécurité scolaire appellera le chef d'établissement qui rencontrera l'agent au bureau de l'agent de sécurité. Le chef d'établissement indiquera à l'agent de rester à l'extérieur du bâtiment de l'école pendant la consultation des avocats du NYCPS.
- Le chef d'établissement discutera avec les avocats du NYCPS et informera le parent/tuteur ou la tutrice. Les agents ICE seront autorisés à entrer uniquement s'ils ont un mandat judiciaire valide ou si certains types de situations d'urgence nécessitent une action urgente. Allez sur schools.nyc.gov/SupportingAllStudents pour en savoir plus.

Cette ressource fournit uniquement des informations générales. Il ne s'agit pas d'un conseil juridique. Pour obtenir des conseils juridiques, consultez un avocat.



Puis-je aller dans l'école de mon enfant si je n'ai pas de papiers ?

Oui. Pour vous rendre dans une école du NYCPS, vous avez besoin d'une pièce d'identité officielle avec photo. NYCPS accepte la carte IDNYC. C'est une carte d'identité gratuite délivrée par la municipalité de la Ville de New York à tous les New-Yorkais.

La carte IDNYC ne recueille aucune information relative au statut d'immigrant. Vous pouvez vous inscrire pour obtenir une carte IDNYC gratuite en allant sur www.nyc.gov/idnyc.



Protégez votre famille

Mettez vos coordonnées à jour

Donnez à l'école de votre enfant les coordonnées d'urgence d'adultes, comprenant leurs noms et leurs numéros de téléphone (membres de la famille, amis, baby-sitters, voisins, ou autres parents d'élèves de l'école), pouvant venir chercher l'enfant en votre absence. Cela inclut tout 3-K, pré-K, service de garde d'enfants, ou programme périscolaire fréquenté par votre enfant.

Il existe plusieurs façons de désigner une personne pour s'occuper de votre enfant. Allez sur on.nyc.gov/FamilySeparation pour en savoir plus.

1. La première méthode consiste à désigner une personne ayant une relation parental en remplissant un formulaire auprès du Bureau des services à l'enfance et aux familles de l'État de New York (NYS Office of Children and Family Services), appelé **OCFS-4940**. Cela peut être fait immédiatement et ne nécessite pas que vous alliez au tribunal.
2. La deuxième façon de procéder est de passer par un processus appelé « **Tutelle de substitution** » (Standby Guardianship). Cette procédure nécessite le dépôt d'une requête auprès d'un tribunal.

Respect pour tous

Aucun(e) enfant ne doit se sentir en danger à l'école, c'est la raison pour laquelle le NYCPS s'engage à maintenir un cadre d'apprentissage favorable et sûr, libre de tout harcèlement, intimidation, brimade et discrimination. Si votre enfant vous dit se sentir victime d'intimidation ou de harcèlement, veuillez le signaler immédiatement au personnel de l'école.

Allez sur schools.nyc.gov/RespectForAll pour plus d'informations sur la manière de signaler le harcèlement.

Ressources supplémentaires

Bureau du maire en charge des questions d'immigration de NYC - assistance téléphonique du MOIA pour l'aide juridique en matière d'immigration

800-354-0365

Lundi-vendredi, 9h-18h.

Services d'interprétation disponibles

La Ville de New York

311

Disponible toute la journée, tous les jours

Demandez « immigration »

Services d'interprétation disponibles

Assistance juridique pour les familles

212-343-1122

Lundi-vendredi, 9h-13h et 14h-17h.

Services d'interprétation disponibles

Connaître ses droits

nyc.gov/KnowYourRights

Renseignez-vous sur vos droits et les protections disponibles.

Centres de justice pour les familles

nyc.gov/FJC

Trouvez des appuis et services pour les survivants de la violence domestique et de la violence basée sur le genre.

